

# CAN 352 F/2014 Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine Mise à jour 2022

Paragraphe 000 «Conditions générales»  
 Paragraphe 700 «Bardages en tôle fine»

080 Construction écologique

081 **Exigences relatives au bois et aux dérivés du bois:**  
 . Les déclarations présentées par l'entrepreneur sont contraignantes pour le choix du bois et des dérivés du bois utilisés à l'exécution.  
 . On entend par pays européens les états de l'UE et de l'AELE.

.100 **L'entrepreneur doit fournir avec l'offre une déclaration de l'essence et de la provenance du bois selon RS 944.021.**

*Déclaration selon l'Ordonnance sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois (RS 944.021).*

01 Divers .....

- 110 Sous-gr. de sous-art. supprimé..
- 120 Sous-gr. de sous-art. supprimé..
- 130 Sous-gr. de sous-art. supprimé..

.200 **Exigences relatives à la provenance. Sauf indications contraires:**

*Les appellations "indigène", "de provenance locale" ou "de la région" ne sont pas des indications d'origine fiables et ne doivent pas être utilisées.*

01 Bois provenant de forêts suisses. Si ce bois n'est pas disponible pour la prestation, la règle suivante s'applique: bois provenant de forêts européennes. **A**

02 Bois avec Label Bois Suisse. Si ce bois n'est pas disponible pour la prestation, l'ordre de priorité suivant s'applique : 1. Bois provenant de forêts suisses. 2. Bois provenant de forêts européennes. **A**

03 Bois provenant de forêts européennes. **A**

04 Divers .....

- 210 Sous-gr. de sous-art. supprimé..
- 220 Sous-gr. de sous-art. supprimé..
- 230 Sous-gr. de sous-art. supprimé..
- 240 Sous-gr. de sous-art. supprimé..

.300 **Le bois et les dérivés du bois doivent provenir d'une production durable: avec Label Bois Suisse et/ou avec attestation FSC ou PEFC.**

*Autorise uniquement l'utilisation de bois issu d'une production durable. Attestations possibles: Label Bois Suisse, certificat CoC FSC ou PEFC de l'entrepreneur ou de son fournisseur, certification de projet FSC ou PEFC, confirmation liée à la commande (p.ex. bulletin de livraison) ou évaluation ecoProduit.*

# CAN 352 F/2014 Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine Mise à jour 2022

Paragraphe 000 «Conditions générales»

Paragraphe 700 «Bardages en tôle fine»

081	<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">-310</td> <td>Attestation au plus tard à la fourniture sur le chantier.</td> <td style="text-align: right; padding-right: 10px;"><b>A</b></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">-320</td> <td>Attestation sur demande.</td> <td style="text-align: right; padding-right: 10px;"><b>A</b></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">-330</td> <td>Divers .....</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">-340</td> <td>Sous-gr. de sous-art. supprimé..</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">-320</td> <td>Sous-gr. de sous-art. supprimé..</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">-330</td> <td>Sous-gr. de sous-art. supprimé..</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">-340</td> <td>Sous-gr. de sous-art. supprimé..</td> <td></td> </tr> </table>	-310	Attestation au plus tard à la fourniture sur le chantier.	<b>A</b>	-320	Attestation sur demande.	<b>A</b>	-330	Divers .....		-340	Sous-gr. de sous-art. supprimé..		-320	Sous-gr. de sous-art. supprimé..		-330	Sous-gr. de sous-art. supprimé..		-340	Sous-gr. de sous-art. supprimé..	
-310	Attestation au plus tard à la fourniture sur le chantier.	<b>A</b>																				
-320	Attestation sur demande.	<b>A</b>																				
-330	Divers .....																					
-340	Sous-gr. de sous-art. supprimé..																					
-320	Sous-gr. de sous-art. supprimé..																					
-330	Sous-gr. de sous-art. supprimé..																					
-340	Sous-gr. de sous-art. supprimé..																					

.400	<p><b>Le bois et les dérivés du bois de provenance extra-européenne doivent provenir d'une production durable: avec attestation FSC ou PEFC.</b></p> <table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">01</td> <td>Attestation au plus tard à la fourniture sur le chantier.</td> <td style="text-align: right; padding-right: 10px;"><b>A</b></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">02</td> <td>Attestation sur demande.</td> <td style="text-align: right; padding-right: 10px;"><b>A</b></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">03</td> <td>Divers .....</td> <td></td> </tr> </table>	01	Attestation au plus tard à la fourniture sur le chantier.	<b>A</b>	02	Attestation sur demande.	<b>A</b>	03	Divers .....	
01	Attestation au plus tard à la fourniture sur le chantier.	<b>A</b>								
02	Attestation sur demande.	<b>A</b>								
03	Divers .....									

*Autorise l'utilisation de bois européen sans attestation de production durable. Attestations possibles pour le bois extra-européen: certificat CoC FSC ou PEFC de l'entrepreneur ou de son fournisseur, certification de projet FSC ou PEFC, confirmation liée à la commande (p. ex. bulletin de livraison) ou évaluation ecoProduit.*

.500	01 Description .....
.600	à .800 dito .500

082	<b>Exigences relatives aux laquages et aux colles.</b>
-----	--

.100	<b>Les couches d'apprêt et similaires doivent être diluables à l'eau ou contenir au maximum % 1 de solvant.</b>
------	---

.200	<b>Les vernis des surfaces en métal ne doivent pas contenir de biocides et doivent être diluables à l'eau ou contenir au maximum % 1 de solvant et doivent être exempts d'halogène.</b>
------	---

*Les biocides pour la conservation en pot sont autorisés.*

.300	<b>Les colles doivent soit être diluables à l'eau ou contenir au maximum % 1 de solvant, soit correspondre au moins à la catégorie Emicode EC 1, au label eco-INSTITUT ou équivalent.</b>
------	---

*Vous trouverez plus d'informations à l'adresse [emicode.com](http://emicode.com) ou [eco-institut-label.de](http://eco-institut-label.de).*

# CAN 352 F/2014 Ferblanterie: Couvertures et bardages en tôle fine Mise à jour 2022

Paragraphe 000 «Conditions générales»

Paragraphe 700 «Bardages en tôle fine»

082	.400	Le durcissement des colles silicones ne doit pas entraîner un dégagement de composants nuisibles pour la santé.	<i>Attestation: inscription dans le répertoire des ecoProduits ou selon la fiche technique de sécurité. Les composants déterminants du point de vue toxicologique figurent dans le document Méthodologie ecobau pour matériaux de construction.</i>
	.500	01 Désignation .....	
	.600	.800 dito .500	
083		Exigences relatives aux autres matériaux.	
	.100	Les pare-vapeurs, lés d'étanchéité, non-tissés et similaires en matière synthétique ne doivent contenir aucun composant dommageable pour l'environnement et la santé et doivent être exempts d'halogène.	<i>Attestation: inscription dans le répertoire des ecoProduits ou selon la fiche technique de sécurité. Les composants dommageables pour l'environnement et la santé figurent dans le document Méthodologie ecobau pour matériaux de construction.</i>
	.200	Les matériaux isolants en polyuréthane PUR/PIR ne doivent pas contenir d'halogène.	
	.300	L'utilisation de matériaux contenant du plomb n'est pas admise.	
	.400	01 Désignation .....	
	.500	à .800 dito .400	
	...		
710		Bandes de tôle agrafées	<i>La ferblanterie (évacuation des eaux, profils et garnitures) sera décrite avec le CAN 351.</i>
	...		
712		Suppléments sur mise en place des bandes de tôle profilées à agraffer.	
	...		
	.700	Profilage supplémentaire.	
	.710	Pli de surélévation dans la zone de fixation. Métré: longueur des bandes de tôle.	
	.711	Sur agrafes debout.	..m...
	.712	01 Description .....	..m...
	.713	à .719 dito .712	
	.781	01 Description .....	..up...
	.781	02 up = .....	
	.781	03 Divers .....	
	.782	à .789 dito .781	